

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

ISIPHUR

NEXT Italie – Tunisie



وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري

المعهد الوطني

للبحوث في الهندسة الريفية والمياه والغابات

الهاتف: 71230039/ 71719630

الفاكس: 71717951

إعلان استشارة عدد

07/2026

« La sélection d'un prestataire de service (financier) pour l'assistance à la gestion du projet »

Dans le cadre du projet « ISIPHUR ».

(Troisième avis)

تعلن إدارة المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية والمياه والغابات عن إجراء استشارة متصرف في نطاق مشروع

ISIPHUR

فعلى الراغبين في المشاركة سحب ملف الاستشارة من إدارة المعهد

الكائنة بنهج الهادي كراي المنزه 4 - ص ب عدد 10 - أريانة 2080

حدد آخر أجل لقبول العروض بمكتب الضبط بالمعهد (مباشرة أو عن طريق البريد)

ليوم 27 فيفري 2026 على الساعة منتصف النهار (12H)



تكلفة بتسيير المعهد الوطني للبحوث
في الهندسة الريفية والمياه والغابات
الاهضاء: سهام جباري

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية المياه والغابات - نهج الهادي الكراي- المنزه الرابع ص ب 10 2080 أريانة

الفاكس: 71717951 - الهاتف: 71230039/ 71719630

www.inrgref.tn



**Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027
Décision n° C (2022) 8952 du 31 Décembre 2022**

**Consultation N°07/2026 portant sur la sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion du projet « Innovation pour la durabilité et identification intelligente des terres menacées de désertification dans la zone méditerranéenne, en tant que protection fondamentale des droits de l'homme »
" ISIPHUR_A1-2.4.185"
(3ème Avis)**

Article 1 Contexte de la mission :

Dans le cadre du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027, L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF), en partenariat avec 4 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : " Innovation pour la durabilité et identification intelligente des terres menacées de désertification dans la zone méditerranéenne, en tant que protection fondamentale des droits de l'homme " ISIPHUR_A1-2.4.185".

Le projet « Innovation pour la durabilité et identification intelligente des terres menacées de désertification dans la zone méditerranéenne, en tant que protection fondamentale des droits de l'homme » ISIPHUR_A1-2.4.185 vise à développer un système innovant d'aide à la décision (DSS), capable de permettre une évaluation multi-alerte de la vulnérabilité d'un territoire menacé par la désertification et sa dégradation consécutive. Ce système sera mis en œuvre au moyen de technologies géospatiales innovantes (télédétection, SIG, etc.) intégrées à des technologies d'intelligence artificielle (IA), reposant sur des algorithmes d'apprentissage automatique et profond (ML et DL), capables de définir, en temps réel, une échelle d'alertes sur l'état de santé environnementale des territoires de la zone de coopération.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) souhaite contracter une société spécialisée qui sera chargée d'assister le coordinateur (trice) du projet dans la planification et l'exécution des activités du projet. Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts « Frais des compétences et des services externes ».

La durée de ce projet est de 24 mois, débute à partir du 15 mai 2025 conformément à la convention entre l'Autorité de Gestion du programme (AG) et chef de file du projet, signée le 05/05/2025.

Le budget total alloué à la présente mission est de 18000 euros soit l'équivalent de 60971,400 dinars conformément aux cours comptables mensuels officiels de la Commission européenne.

Article 2 Présentation de la consultation :

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet " Innovation pour la durabilité et identification intelligente des terres menacées de désertification dans la zone méditerranéenne, en tant que





protection fondamentale des droits de l'homme" ISIPHUR_A1-2.4.185, l'INRGREF souhaite sélectionner une société spécialisée pour la mission d'assistance à la gestion du projet.

Cet appui concernera les attributions de l'équipe de Gestion du projet, en matière de suivi de l'exécution des activités planifiées, et ce pour assurer l'atteinte des objectifs financiers et techniques du projet, en matière d'engagement et d'indicateurs de réalisation.

Article 3 Consistance des prestations demandées :

Sous la supervision du coordinateur(trice) du projet, la Société spécialisée aura pour tâches principales de :

- Contribuer à l'analyse de données de suivi/évaluation afin de guider les membres de l'équipe projet dans la mise en œuvre des activités ; au regard des indicateurs définis ;
- Faire le suivi du travail des membres de l'équipe de gestion du projet en ce qui concerne la planification et l'exécution des dépenses du projet ;
- Assister le coordinateur(trice) dans la préparation des prévisions, la planification des activités, du plan de trésorerie et des demandes de trésorerie ;
- Participer aux séminaires et réunions prévus dans le cadre du projet ;
- Analyser les dépenses des activités en interaction avec le coordinateur (trice);
- Fournir au coordinateur(trice) l'assistance nécessaire à l'élaboration d'éventuels ajustements (budget, activité, délai ...);
- Assister l'équipe projet dans l'élaboration des cahiers des charges (appel d'offres, consultations) de tout travail susceptible d'être réalisé dans le cadre du projet ;
- Assister l'équipe projet dans l'élaboration et l'examen des feuilles de temps des ressources humaines affectées au projet ;
- Élaborer en concertation avec le coordinateur(trice) les rapports financiers intermédiaires et final dans les délais impartis ;
- Assurer la saisie des données et la gestion de la plateforme Jems ;
- Assister l'auditeur durant les vérifications des dépenses prévues dans le projet

Article 4 Livrables attendus :

Au terme de son intervention, le prestataire doit soumettre à l'INRGREF les documents listés ci-dessous :

| Livrables | Date |
|--------------------------------|---|
| 1 ^{er} Intermédiaire | 5 mois après la signature du contrat de subvention |
| 2 ^{ème} Intermédiaire | 9 mois après la signature du contrat de subvention |
| 3 ^{ème} Intermédiaire | 13 mois après la signature du contrat de subvention |
| 4 ^{ème} Intermédiaire | 17 mois après la signature du contrat de subvention |
| 5 ^{ème} Intermédiaire | 21 mois après la signature du contrat de subvention |
| Rapport Final | 24 mois après la signature du contrat de subvention |



Article 5 Mode de règlement des prestations :

Les paiements se feront en HTVA, contre la présentation de facture en trois exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l'Acte d'engagement (soumission).

Le règlement du montant sera effectué sur la base des livrables approuvés par l'INRGREF. Le planning de paiement sera comme suit :

| Livrables | Date | Taux de facturation |
|--|---|----------------------------------|
| 1 ^{er} rapport financier Intermédiaire | 5 mois après la signature du contrat de subvention | 30% après validation du livrable |
| 2 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 9 mois après la signature du contrat de subvention | 15% après validation du livrable |
| 3 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 13 mois après la signature du contrat de subvention | 15% après validation du livrable |
| 4 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 17 mois après la signature du contrat de subvention | 15% après validation du livrable |
| 5 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 21 mois après la signature du contrat de subvention | 15% après validation du livrable |
| Rapport financier Final | 24 mois après la signature du contrat de subvention | 10% après validation du livrable |

Les frais des voyages, logement et nourriture durant la participation aux différents séminaires, comités de pilotages ou toutes autres rencontres après convocation par le coordinateur(trice) du projet seront remboursés.

L'offre doit prendre en considération des frais de certaines missions possibles (environ 3 missions).

Le remboursement du logement et nourriture sera effectué selon le barème fixé par la commission Européenne et selon le lieu du déroulement des séminaires, workshop ou rencontres. Par contre les frais des billets d'avions seront remboursés suite à la présentation des pièces justificatives.

Article 6 Délai de réalisation de la mission

La prestation des Services objet de la présente consultation commencent à partir de la date de notification de l'Ordre de Service au titulaire du marché retenu et prendra fin à la clôture du projet ISIPHUR (initialement prévu pour le 05/05/2027 sauf dérogation de l'autorité de gestion du programme).

Article 7 Méthodologie d'évaluation des offres :

L'évaluation des offres sera effectuée en deux étapes :

Dans une première étape à la vérification outre des documents administratifs, de la validité des



documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

Dans **une deuxième étape**, la commission d'Evaluation procède à la vérification et à l'examen de l'offre technique du soumissionnaire, dont l'offre financière est classée la moins disante. En cas de conformité de son offre technique aux présents termes de référence, la mission lui sera attribuée automatiquement. Dans le cas où l'offre technique n'est pas retenue, le même processus d'évaluation sera adopté avec les autres offres techniques concurrentes, selon leur classement financier croissant.

Notation technique :

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 80 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette étape. Le score technique sera attribué comme suit :

| Critère d'évaluation | Pondération | Note Min | Note Max |
|--|---------------|----------|----------|
| Evaluation de la société | | | 20 |
| Ancienneté | | | 10 |
| <ul style="list-style-type: none"> Moins de 05 ans 05 ans ou plus | 0 10 | 10 | 10 |
| Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre de projet dans le cadre de l'IEVP, de l'IEV ou INTERREG de l'Union européenne (Assistance à la coordination, gestion administrative et financière) | | | 10 |
| <ul style="list-style-type: none"> Moins de 05 références Entre 05 et 10 références 10 références ou plus | 0 05 10 | 5 | 10 |
| Profil de l'expert | | | 80 |
| Niveau académique | | | 10 |
| <ul style="list-style-type: none"> Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4) Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +5 ou plus) | 5 10 | 5 | 10 |
| Expérience professionnelle | | | 15 |
| <ul style="list-style-type: none"> Moins de 05 ans d'expérience générale Entre 05 et 10 ans d'expérience générale 10 ans d'expérience générale et plus | 0 10 15 | 10 | 15 |
| Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre de projet dans le cadre de l'IEVP, de l'IEV ou INTERREG de l'Union européenne (Assistance à la coordination, gestion de projet, gestion administrative et financière) | | | 40 |
| <ul style="list-style-type: none"> Moins de 05 références Entre 05 et 15 références 15 références ou plus | 0 20 40 | 20 | 40 |
| Référence dans des missions de suivi / évaluation de projet ou programme de | | | 15 |





| développement | | | |
|-----------------------------|----|----|----|
| • Moins de 01 références | 00 | | |
| • Entre 01 et 03 références | 10 | 10 | 15 |
| • 03 références ou plus | 15 | | |

NB :

- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives
- Le nombre d'année d'expérience sera comptabilisé à partir de la date de l'obtention du diplôme ou attestation de réussite jusqu'à la date limite de réception des offres.
- Les candidats dont les noms figurent sur la liste des auditeurs détenue au niveau du Contrôleur Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement PCC ne peuvent pas participer (selon l'article 2 des TdRs pour la sélection d'un auditeur externe)

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement doit répondre aux deux conditions suivantes :

- ayant obtenu la note minimale requise pour chaque critère ;
- ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 80.

La note technique totale (NT) est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 80 points/100.

Article 8 Délai et contenu des offres

Les offres doivent parvenir à l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) sous pli fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de INRGREF (contre décharge) à l'adresse suivante :

Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis BP 10 Ariana 2080 TUNISIE

Portant le numéro de la consultation et son objet et la mention suivante :

« A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Consultation N°07/2026 portant sur la sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion du projet « Innovation pour la durabilité et identification intelligente des terres menacées de désertification dans la zone méditerranéenne, en tant que protection fondamentale des droits de l'homme »
" ISIPHUR_A1-2.4.185"

Au plus tard le **27/ 02 /2026 à 12h**. Le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Les offres doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. Pièce 1 : Extrait du registre national des entreprises ;
2. Pièce 2 : Curriculum Vitae détaillé de l'expert ;
3. Pièce 3 : Liste détaillée des références de la société (Annexe 3)



erreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

ISIPHUR

AI-24.185

FXT Italie - Tunisie



4. Pièce 4 : Liste détaillée des références de l'expert en relation avec la mission (Annexe 4) ;
5. Pièce 5 : Diplômes universitaires de l'expert que le soumissionnaire compte affecter pour la réalisation de la mission ;
6. Pièce 6 : Documents/attestations liés aux conditions professionnelles de l'expert (justificatifs de mission, de formation).
7. Pièce 7 : Soumission (Annexe 1)
8. Pièce 8 : Bordereau des prix (Annexe 2)

NB :

- La non présentation de l'un des documents (**Pièce N °7**) et (**Pièce N °8**) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.
- Les candidatures reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.
- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Article 9 : Confidentialité

Le prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Article 10 : Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge du titulaire du marché.

Art. 11 : Règlement des litiges

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Fait à Tunis, le.....

Signature et cachet du soumissionnaire





Annexe 1 : Soumission

Je soussigné
..... agissant en vertu des pouvoirs
qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
..... Adhérent à la CNSS N°..... Inscrit au
registre national des entreprises sous le n°..... faisant élection de domicile à
.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation **N° XX-2026** relatif à la sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion du projet « Innovation pour la durabilité et identification intelligente des terres menacées de désertification dans la zone méditerranéenne, en tant que protection fondamentale des droits de l'homme: ISIPHUR_A1-2.4.185 », je m'engage et me soumetts à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses de la présente consultation et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même des honoraires déterminés suivant mon offre financière dans le bordereau des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des prestations dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

L'INRGREF se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque
..... Sous le numéro

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais prescrits.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 2 : Bordereau des prix

| Désignation | Quantité | Prix Unitaire HTVA | Prix Total HTVA |
|--|----------|--------------------|-----------------|
| 1 ^{er} rapport financier Intermédiaire | 1 | | |
| 2 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 1 | | |
| 3 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 1 | | |
| 4 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 1 | | |
| 5 ^{ème} rapport financier Intermédiaire | 1 | | |
| Rapport financier Final | 1 | | |
| Montant Total HTVA | | | |

Arrêté le présent bordereau en HTVA à la somme de (en toute lettre).....
.....
.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 3 : Liste détaillée des références de la société

Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre de projet dans le cadre de l'IEVP, de l'IEV ou INTERREG de l'Union européenne (Assistance à la coordination, gestion administrative et financière)

| Intitulé de la mission | Client | Intitulé du Projet | Intitulé du Programme | Date début – date fin | Références de pièces justificatives |
|------------------------|--------|--------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

NB : Cette liste doit être accompagnée par les pièces justificatives nécessaires (contrat, et/ou attestation de bonne exécution, et/ou bon de commande, ...). **Les références qui ne sont accompagnées de pièce justificative ne seront pas comptabilisées.**

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

